



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 16958

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'avenir de la Banque de France. Comme on pouvait le craindre à la suite de l'adoption par le Parlement du projet de loi rendant indépendante la Banque de France, notre institut d'émission semble devoir évoluer vers le modèle allemand, pour devenir une simple Buba bis, puis sans doute l'annexe de la future Banque centrale européenne indépendante. Les personnels de la Banque de France s'inquiètent à juste titre d'une dérive qui conduirait à réduire le rôle de la Banque de France à sa fonction strictement monétaire au détriment des « fonctions annexes » qui participent pourtant à l'élaboration de la politique monétaire : fabrication, émission et contrôle de la monnaie fiduciaire, contrôle prudentiel des établissements de crédit, surveillance des systèmes de paiement, tenue des grands fichiers (fichier bancaire des entreprises, fichier des incidents de paiement aux particuliers, risques, fichier central des chèques), études de conjonctures locales, régionales et nationales. Alors que le chômage dévaste le pays et désespère les hommes, alors qu'un vaste débat sur l'aménagement du territoire est engagé, le danger pour les économies régionales et locales est de voir disparaître ou filialiser les services rendus aux banques, aux entreprises, aux particuliers ou le rôle d'observatoire économique ; ce que la banque assure avec une compétence et un professionnalisme reconnus et que seul un véritable service public peut rendre dans la neutralité et l'indépendance. L'appel fait au cabinet Mac Kinsey pour un audit ne peut que renforcer les inquiétudes des personnels sur la future identité de la Banque de France et sur ses missions. Il lui rappelle un passage de la conclusion de l'exception d'irrecevabilité qu'il avait défendue le 8 juin 1993 à l'Assemblée nationale : « ... Il y a place en France pour une autre conception plus dynamique de la Banque de France et du système bancaire au service de l'industrie, des P.M.I., de l'artisanat, des Français qui veulent se loger et vivre mieux... » Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer la pérennité de la Banque de France, de ses dix-sept métiers et de sa mission de service public.

## Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, la Banque de France exerce de nombreuses activités ; dix-sept métiers sont ainsi recensés par son plan d'entreprise. Ces activités n'ont pas été remises en cause par la loi no 93-980 du 4 août 1993 portant statut de la Banque de France, dont l'objet était de confier au Conseil de la politique monétaire la définition de la politique monétaire, ainsi que la surveillance de l'équilibre de la masse monétaire et de ses contreparties. Lors des débats parlementaires, des interrogations comparables à celles que l'honorable parlementaire manifeste aujourd'hui avaient toutefois été émises quant à la pérennité des activités exercées par la Banque de France, et notamment la fabrication des billets, la gestion des fichiers ou encore la réalisation d'études économiques. Le ministre de l'économie avait alors indiqué que les activités d'intérêt collectif de la Banque de France seraient maintenues, et que la seule activité pour laquelle le projet de loi prévoyait un changement était celle de banque commerciale, c'est-à-dire des comptes de clientèle. L'action engagée pour moderniser la Banque de France et améliorer sa gestion doit être résolument poursuivie. Il ne s'agit pas de remettre en cause les missions de service public animées par la Banque de France, mais de favoriser son adaptation aux évolutions de son environnement, qu'il s'agisse des perspectives de la construction européenne, des transformations du tissu économique et de la concurrence ou encore des mutations technologiques. C'est dans ce cadre que la Banque de France a récemment engagé une réflexion stratégique à moyen terme, afin

d'etudier son organisation, ses structures et ses activites dans les six a dix prochaines annees. C'est egalement dans ce cadre que le conseil general de la Banque de France veillera naturellement a la maitrise des couts et a l'affectation des moyens necessaires a ses activites.

## Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16958

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1994, page 3728

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5163